

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 12 février 2024

Délibération N°3 du 12 février 2024

Date de convocation **Etaient présents : (18)**
06.02.24

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,
Dominique Paul, Serge Planchon Adjointes,
Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon,
Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle
Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Etaient Excusés : (5)

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Benoit Boudet, Mickael Lefebvre,
Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Guy
Sénécal ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Arlette Vivet ayant
donné délégation à Michel Ménager.

Secrétaire de séance : Julien Ménard

Subventions communales Versement par anticipation

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
Maryline Fournier, Maire

Rappelle au conseil municipal que les subventions accordées aux associations ne seront approuvées que lors du Conseil Municipal du mois d'avril.

Rappelle que pour permettre à l'amicale du personnel d'organiser sa deuxième foire aux végétaux prévue le 05 mai il est nécessaire de leur permettre d'avoir la trésorerie utile aux différents achats et locations.

Le conseil municipal, sans préjuger du montant total de la subvention qui sera attribuée, décide :

- d'accorder la somme de 2.500 € à l'amicale du personnel afin d'organiser sa foire du 05 mai 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la présente à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Maryline

Signé par : MARYLINE FOURNIER
Date : 15/02/2024
Qualité : MAIRE

Séance du 12 février

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15/02/24
ID : 076-217600261-20240212-D3_120224-DE



Transmission contrôle de légalité : 15/02/24

Publiée le : 15/02/24